

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 20 Février 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 21

Affichage du compte rendu intégral

en date du 4 Mars 2019

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 27 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le 27 du mois de Février à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2019-001

Attribution d'une subvention à l'Association Sensibilisation Protection Nature
Environnement au titre de l'exercice 2019

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Stéphane **DIDERO**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. René **GIORGETTI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Robert **OLIVE**, Mme Virginie **PEPE**, Mme Régine **PERACCHIA**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**

Excusés avec pouvoir

M. Stéphane **DELAHAYE** - Pouvoir donné à Mme Régine **PERACCHIA**
Mme Françoise **EYNAUD** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**
Mme Béatrice **GIOVANELLI** - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**
M. Jean-Jacques **LUCCHINI** - Pouvoir donné à Mme Eliane **ISIDORE**
M. Jean-Pierre **MUTERO** - Pouvoir donné à Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**
Mme Evelyne **SANTORU-JOLY** - Pouvoir donné à Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**

Excusés sans pouvoir

Mme Sophie **DEGIOANNI** - M. Emmanuel **FOUQUART**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. Florian **SALAZAR-MARTIN** a été désigné **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Sensibilisation Protection Nature Environnement (SPNE) est une association loi 1901 parue le 1^{er} septembre 1991. L'association basée sur Martigues a pour objectif la sensibilisation du public à la protection de l'environnement.

Elle développe des activités autour de la valorisation et de la protection du patrimoine naturel local.

Les actions de valorisation portent sur :

- Visites guidées, sorties et projections (littoral, étangs, forêt méditerranéenne)
- Info'Eau Mer
- Participation aux salons et journées : Salon 100% Nature, Fête des plantes...

Les actions de protection portent principalement sur :

- La permaculture consacrée aux plantes mellifères et jardin collectif
- Les pièges à phéromones (chenilles)
- Pose de pièges contre les frelons asiatiques et sensibilisation des habitants
- Création d'hôtel à insectes

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues mène la politique de préservation et de valorisation du patrimoine naturel. A ce titre, il conduit un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des écoles primaires et maternelles, organise des manifestations pour la sensibilisation à l'environnement et des journées d'information grand public.

En tant que partenaire territorial, l'Association SPNE participe aux manifestations organisées par le Pays de Martigues et ses communes membres. De plus, les thématiques proposées aux écoles sont des activités complémentaires au programme pédagogique annuel du Conseil de Territoire du Pays de Martigues.

Afin d'accompagner l'activité de l'Association SPNE, il est proposé au Conseil de Territoire de lui accorder, au titre de l'exercice 2019, une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 157-288/16/CM du 28 avril 2016 relative aux délégations du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier la délibération n° FAG 002-542/16/CM en date du 30 juin 2016 relative à l'octroi de subventions aux associations par les Conseils de territoire ;
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaires Rapporteur,

Considérant :

- Que le Conseil de Territoire est compétent en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Délibère :

Article 1 :

Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 euros au titre de l'exercice 2019 de l'Association Sensibilisation Protection Nature Environnement.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2019 correspondants de l'Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues – S/politique G410 - Nature 65748 - Fonction 78.

Article 3 :

Cette délibération entrera en vigueur dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire.

Article 4:

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

SIGNATURE ELECTRONIQUE

**LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**